Document generated on 07/11/2025 10:55 p.m.

Les Cahiers de droit

Le processus de régulation de la Commission canadienne des transports. Série droit administratif. Étude effectuée pour la Commission de réforme du droit du Canada, par H.N. Janisch, avec la collaboration de A.J. Pirie et W. Charland, 1978, 174 p. [ISBN: 0-6620-1201-11].

Maurice Tancelin

Volume 20, Number 3, 1979

URI: https://id.erudit.org/iderudit/042337ar
DOI: https://doi.org/10.7202/042337ar

See table of contents

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)
1918-8218 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Tancelin, M. (1979). Review of [*Le processus de régulation de la Commission canadienne des transports*. Série droit administratif. Étude effectuée pour la Commission de réforme du droit du Canada, par H.N. Janisch, avec la collaboration de A.J. Pirie et W. Charland, 1978, 174 p. [ISBN: 0-6620-1201-11].] *Les Cahiers de droit*, *20*(3), 655–656. https://doi.org/10.7202/042337ar

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1979

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

cours plus complets et systématiques qui engloberaient tout le processus, à partir des libertés et réalités politiques dans les démocraties modernes, jusqu'à la rédaction proprement dite. Il souhaite la mise en commun des ressources et connaissances des légistes pour faciliter l'accessibilité et la compréhension des textes : pour cela, deux choses sont essentielles soit une connaissance poussée de la langue écrite et une connaissance du domaine du droit où s'insère le texte. Avis aux intéressés : le rédacteur juridique n'est pas qu'un grammairien, il n'est pas qu'un juriste, c'est une synthèse des deux.

Cet ouvrage intéressera les professeurs de rédaction et les légistes. Recommandé pour les bibliothèques universitaires et parlementaires, son principal mérite est de faire le point sur une situation où l'éparpillement des données pouvait décourager la synthèse. Nous avons tout lieu de présumer que la situation est identique au Canada et au Québec, où il serait temps d'amorcer la revalorisation de ces cours trop ignorés et négligés.

Denis LeMay

Le processus de régulation de la Commission canadienne des transports. Série droit administratif. Étude effectuée pour la Commission de réforme du droit du Canada, par H.N. Janisch, avec la collaboration de A.J. Pirie et W. Charland, 1978, 174 p. [ISBN : 0-6620-1201-11].

Le transport est une activité dont les exigences sont contradictoires. Cela n'a pas empêché le législateur fédéral en 1966 de promouvoir un système de transport économique, efficace et adéquat (p. 16). L'auteur de cette monographie sur la Commission canadienne des transports, créée par cette loi, nous rappelle comment un projet aussi ambitieux a vu le jour.

L'étude des rouages de cet organisme ne présente pas seulement d'intérêt pour les spécialistes du droit administratif, qui sont évidemment les premiers intéressés par les chapitres consacrés à la procédure devant la Commission (V) et à la révision en appel de ses décisions (VI). Mais l'auteur a le mérite de placer son examen de la mécanique juridique dans la perspective de sa finalité, ce qui donne à son étude un intérêt beaucoup plus large. En effet les quatre premiers chapitres de l'étude sont consacrés au contexte politique et juridique (I), à la structure (II), aux pouvoirs (III) et aux activités de la Commission (IV). Ces questions intéressent au premier chef tous ceux qui s'occupent du transport et de sa loi fondamentale au Canada, la *Loi nationale sur les transports* (S.R.C. 1970, c. N-17), dont la révision est sur le chantier depuis plusieurs années (projets de loi C-33, première lecture, 27 janvier 1977, 2e session, 30e législature et C-20, première lecture, 16 novembre 1978, 4e session).

À ce propos, il est permis de s'étonner qu'un rapport sur un organisme aussi fondamental, soumis à la Commission de réforme du droit à la fin de 1975, n'ait été publié qu'en 1978. Certes les questions relatives au fonctionnement d'un organisme comme la C.C.T. restent intéressantes à connaître en tout temps, mais on ne voit pas au nom de quel principe il ne serait pas nécessaire de tenir la communauté juridique au courant de « l'état actuel du droit dans un domaine soumis à réglementation ».

La Commission canadienne des transports est née dans une atmosphère de crise au lendemain d'une grève nationale des cheminots. Le dessein des auteurs de la loi était d'en faire un organisme de contrôle de l'activité de transport sous toutes ses formes. La structure des comités modaux y était adaptée (p. 25) mais pas la délimitation des compétences (pp. 15, 16).

Au terme de la décennie amorcée en 1967, les efforts du ministère des Transports pour changer l'ordre des priorités de l'orientation de la politique des transports (p. 19), joints au « syndrome de la 'cour d'archives' » manifesté par la Commission (p. 123) ont abouti aux projets de loi C-33 et C-20.

Contrairement aux prévisions de la loi 1966, la C.C.T. s'est abstenue de jouer un

rôle dans la formulation des principes directeurs de la politique des transports. Cela vient, nous dit l'auteur, de ce qu'elle n'a pas osé « prendre le risque d'aborder des problèmes avant que ceux-ci n'évoluent en des cas concrets exigeant une solution immédiate », par suite d'une sorte d'incapacité « de prévoir et de généraliser » (p. 129). Ce diagnostic évoque irrésistiblement pour le comparatiste une ressemblance avec les traits qui opposent la *common law* au système de droit civil et l'on se prend à regretter que l'influence de ce dernier soit si faible sur le droit fédéral, nonobstant la composante québécoise du droit canadien.

Maurice TANCELIN

Travaux de l'U.E.R. de Droit de Saint-Étienne, ouvrage collectif, Publications de l'Université de Saint-Étienne, vol. 2, 1978, 240 p.

Dans un contexte où l'impérialisme de l'édition parisienne assure la diffusion « ordonnée » de la production scientifique « officielle » en France, on ne peut qu'aborder avec sympathie la lecture d'un ouvrage de province toujours susceptible de révéler un foyer d'interrogations en marge des idées à la mode et porteur de renouveau.

Le deuxième ouvrage collectif publié par l'U.E.R. de Droit de Saint-Étienne ne manque pas à cet égard de souffle local. Exception faite d'une étude sur la conformité du statut des militaires français à la Convention européenne des Droits de l'Homme et d'un texte d'Antoine Jeammaud qui salue avec un enthousiasme critique la parution du livre de Michel Miaille, *Une introduction critique au droit*, tous les articles ont la double particularité d'aborder un sujet bien circonscrit localement sous l'angle d'une discipline auxiliaire du droit.

Deux études historiques sur les vicissitudes de la loi de 1905 organisant la séparation de l'Église et de l'État et sur le fonctionnement de la justice militaire à Lyon pendant l'agitation communarde de 1870-1871 occupent près de la moitié de l'ouvrage. Un texte de science politique analyse la carrière d'un député de Saint-Étienne pour y faire la part respective de l'influence du mouvement gaulliste national et du processus d'implantation locale dans les succès électoraux du député devenu notable. Deux autres textes empruntent leur inspiration à la sociologie juridique. Dans une étude dont la méthodologie et la problématique s'avèrent insatisfaisantes, une étudiante de maîtrise dresse le profil socio-économique des parties à l'adoption et décrit le mécanisme administratif et judiciaire de l'adoption à partir de dossiers ouverts dans la région de Saint-Étienne. Enfin, une enquête sur la perception du jury criminel de la Loire chez les jurés eux-mêmes fait l'objet d'une note de recherche dont on regrette qu'elle soit si courte.

L'ouvrage ne comporte pas de texte majeur qui pourrait en assurer une large diffusion. Cette publication annuelle gagnerait à se définir un thème central permettant d'unifier davantage les diverses contributions des auteurs et de la coiffer d'un titre plus expressif. Les tendances spécifiques de la recherche à l'U.E.R. de Droit de Saint-Étienne apparaîtraient ainsi plus clairement dans l'ensemble de la littérature scientifique nationale.

Jean-Guy BELLEY

Annales de droit aérien et spatial, volume II–1977, Nicolas Mateesco Matte, rédacteur en chef, Carswell, Toronto et Pedone, Paris, 498 p. [ISSN : 0-7011-58-X].

Le deuxième volume des *Annales de droit aérien et spatial* de l'Institut et Centre de droit aérien et spatial de l'Université McGill souligne deux événements importants qui ont marqué l'année 1977 en matière aérienne : le renouvellement de l'accord des Bermudes, entre les États-Unis et la Grande-Bretagne et l'octroi de la licence d'exploitation du « train du ciel » de Laker.

Le professeur Peter P.C. Haanappel livre ses premières impressions sur Bermudes 2.